

signé avec nous le présent acte après lecture faite

Bernard  
Barrière Juges  
Abales

N° 101.

Naissance

de

Page's

Masculin

(Mort. N° 1)

République Française Du Nom du Temple Français.

Le dix-neuf cent et le vingt-neuf novembre à huit heures du soir, devant nous Albert Galès, Maire et officier de l'état civil de la commune de Pélissan Haute Garonne, et comparu: le sieur Joseph Page's, âgé de vingt-cinq ans, négociant domicilié à Pélissan, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, sans vie qu'il nous a déclaré être né ce jourd'hui à quatre heures du soir, dans la présente ville, de lui déclaré et de Marie Augustine Galès, âgée de vingt-trois ans, sans profession, son épouse domiciliée avec lui. Et sciens le sieur Jean Barrière, âgé de trente-huit ans, agent de police et Jérôme Bernard, âgé de trente-six ans, tambour, domiciliés à Pélissan, lesquels ainsi qu'ils déclarent ont signé avec nous le présent acte après lecture faite

Bernard  
Barrière Juges  
Abales

N° 102.

Décès

de

Jeane Saule

Laché.

République Française Du Nom du Temple Français.

Le dix-neuf cent et le vingt-neuf novembre à huit heures du soir, devant nous Albert Galès, Maire et officier de l'état civil de la commune de Pélissan Haute Garonne, intervenant les sieurs Jean Barrière, âgé de trente-huit ans, agent de police et Jérôme Bernard, âgé de trente-six ans, tambour, domiciliés à Pélissan, vis-à-vis de la dénommée ci-dessus, lesquels nous ont déclaré qu'au jour d'hui à cinq heures du soir, Jeane Saule Laché, âgée de soixante-deux ans, épouse de Pierre Laché, né à Pélissan, sans profession, fille de défunts Jean Laché et de Jacqueline Boyer, est décédée dans sa maison et habitation, sans danger présente ville. Son officier de l'état civil, après nous en avoir été avisé, en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Bernard  
Barrière Juges  
Abales

N° 103.

Mariage  
entre

Etienne Henri

Escrivent

et

Leontine Germaine

Féral.

République Française Du Nom du Temple Français

Le dix-neuf cent et le premier décembre dix-huit cent trente-trois, à dix heures du matin, devant nous Albert Galès, Maire et officier de l'état civil de la commune de Pélissan Haute Garonne, est comparu: le sieur Etienne Henri Escrivent, âgé de vingt-quatre ans, Cultivateur, né à Pélissan, le quinze juillet mil huit cent trente-trois, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de jugement constatant sa naissance, qu'il nous a remis, fils mineur et légitime de Jean Escrivent et de Marie Robert, mariés, propriétaires, non émigrés et domiciliés ensemble à Pélissan, procédant en la présence et avec le consentement de ses père et mère. Et d'un côté Leontine Germaine Féral, âgée de vingt-cinq ans, domestique, domiciliée à Pélissan, née à Suresnes, arrondissement de Gaillac Tarn, le deux Mai mil huit cent soixante-quinze, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de jugement de naissance qu'elle nous a remis, fille majeure et légitime de Jacques Féral, décédé à Suresnes, le vingt-neuf janvier dernier, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de décès qu'elle nous a aussi remis et de Philippine Mauret, sans profession, domiciliée à Suresnes, procédant du consentement de sa mère aux tenues d'un acte et consentement à mariage dressé à la suite de la suite de Suresnes sous la date du vingt-trois Novembre courant, enregistré, qui demeure et joint et annexé. Lesquels après avoir déclaré sur leurs interrogations qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites dans cette ville, le dimanche dix-huit et vingt-cinq Novembre courant sans qu'il soit intervenu aucune opposition. Après avoir donné lecture de tous les pièces sus-mentionnées, ainsi que du chapitre six du Code civil, Titre cinq du Mariage, faisant